



LE TRAVAIL

VOL. XXVII — No 1

Montréal, 12 janvier 1951

LA C.T.C.C. A QUÉBEC

LA CAMPAGNE EST COMMENCEE

Tous les Conseils centraux emboîtent le pas derrière la C.T.C.C. pour mener dans toute la province la campagne du contrôle des prix et des loyers. Ce sont eux qui peuvent le mieux alerter l'opinion publique et prendre contact avec les députés fédéraux pour leur faire connaître les désirs de la population ouvrière.

Le Bureau Confédéral, qui s'est réuni à Québec, cette semaine, a approuvé l'attitude prise par le président général et le secrétaire général conjointement avec les autres grands mouvements ouvriers du pays. Il recommande particulièrement la formation de comités régionaux, sous l'autorité des Conseils centraux, qui auront la responsabilité de prendre tous les moyens pratiques de réussir cette campagne importante.

Nous sommes pressés par les circonstances. D'un côté, le coût de la vie augmente toujours— il vient de sauter encore, au cours de novembre, de 170.4 à 171.1. D'un autre côté, la session fédérale débute le 29 janvier prochain... Et nous n'avons plus les moyens, Dieu le sait! d'attendre une autre session.

Il s'agit de faire comprendre à nos représentants parlementaires qu'il est devenu intolérable, pour tous ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, de voir gonfler les prix, au bénéfice d'intérêts inavouables, quand on leur reproche des salaires insuffisants pour vivre convenablement. Ce n'est pas un problème syndical comme tel, mais une question nationale, qui intéresse tout le monde, que tout le monde discute, mais que les premiers responsables s'efforcent d'embrouiller.

Le mouvement ouvrier, lui, n'a aucun intérêt, ni dans les investissements industriels ou commerciaux, ni dans la politique. Il est libre et il voit clairement que les prix montent en flèche depuis qu'on a supprimé les contrôles en 1946 et que les salaires sont restés à leur niveau de cette période-là. Il faut donc faire quelque chose.

Les Conseils centraux tiendront des réunions publiques dans tous les centres industriels de la province pour permettre à la population d'avoir l'occasion de manifester son mécontentement et de faire connaître aux députés ses désirs. Si ces messieurs représentent réellement les intérêts du peuple, comme ils sont supposés le faire, ils agiront, ils se lèveront en Chambre pour réclamer une action immédiate et surtout ils voteront en faveur du contrôle des prix et du maintien de celui des loyers.

Et ce sera ainsi d'un bout à l'autre du Canada. Nous sommes heureux, en cette circonstance, de nous unir aux autres unions ouvrières du pays, pour réussir une campagne qui doit se faire à l'échelle nationale pour être efficace. La coopération qui existe entre les quatre grandes unions du pays, la nôtre, le Congrès Canadien du Travail, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada et le Comité Législatif Conjoint des Fraternités d'Employés de Chemin de fer, est très étroite et est une autre preuve de la grande solidarité qui existe dans toute la classe ouvrière et qui laisse beaucoup espérer pour l'établissement de la justice sociale que nous recherchons tous chacun dans notre sphère.

Fernand JOLICOEUR

Le Bureau confédéral endosse la campagne contre les prix

Le Bureau confédéral s'est réuni jeudi après-midi, à Québec, pour une assemblée spéciale. Il s'agissait de mettre la dernière main au mémoire qu'on présentait le lendemain au gouvernement provincial et de discuter deux ou trois questions actuelles.

Au cours de sa séance, le Bureau a pris connaissance des plans de la campagne pour le contrôle des prix, qu'il a endossés à l'unanimité.

Le Bureau s'est occupé aussi d'élire deux commissions d'étude en matière d'Accidents du Travail et d'Assurance-chômage.

Ces deux comités étudieront à fond les lois actuelles et les moyens d'y faire introduire les modifications réclamées par les récents congrès de la C.T.C.C.

Présentation du mémoire annuel — Commentaires de M. Duplessis — Une nouvelle politique du gouvernement

L'Exécutif de la C.T.C.C., accompagné de tous les membres du Bureau confédéral et de plusieurs invités, a été reçu hier matin au Parlement de Québec pour la présentation du mémoire annuel au gouvernement provincial.

Une soixantaine de syndiqués ont donc envahi la salle du cabinet vers 10.45 hres de la matinée. Le premier ministre, M. Maurice Duplessis, ainsi que M. Antonio Barrette, ministre du Travail, M. H. Delisle, ministre d'Etat, et plusieurs autres membres du cabinet participaient à la rencontre qui a duré un peu plus d'une heure.

M. Jean Marchand, secrétaire général, a d'abord procédé à la lecture du mémoire dont on trouvera plus bas l'essentiel, à la suite de ce compte-rendu.

Puis, après cette lecture, M. Duplessis a commenté le texte du mémoire et échangé officiers de la Confédération. Des remarques avec quelques premières paroles du premier ministre ont été pour souligner quelques omissions de faits dans le mémoire. Il a remarqué par exemple que le texte ne mentionnait pas la béatification de Marguerite Bourgeoys ni la conférence fédérale-provinciale, mais on pouvait se demander si ces faits avaient une relation immédiate avec les problèmes syndicaux. Par ailleurs, le premier ministre n'a fait lui-même aucun commentaire sur la NN. SS. les Evêques, bien que le mémoire la soulignât com-

me un des faits importants de l'année.

Après ces préliminaires, le premier ministre a effleuré deux ou trois des problèmes ouvriers mentionnés dans le mémoire. Il a dit que les pensions de vieillesse faisaient l'objet des préoccupations du cabinet. Il a affirmé que le gouvernement n'avait jamais proposé un Code du Travail mais seulement "mis en projet à l'étude". Il a déclaré enfin qu'il était opposé à l'atelier fermé et quand plusieurs délégués présents lui ont fait remarquer que son gouvernement l'accordait par bills privés à des corporations pa-

triales, M. Duplessis a invoqué la logique et laissé entendre qu'il reconsidérerait la question.

En outre, le premier ministre a déclaré que son gouvernement accorderait "toujours le bénéfice du doute aux ouvriers" ce qui a fortement impressionné les délégués présents. Car si c'était exact, cela constituerait une orientation très nouvelle de la politique gouvernementale.

Enfin, ministres et délégués ouvriers se sont quittés avec de bons souhaits. C'est M. Barrette qui avait présenté, en termes fort aimables, la délégation de la C.T.C.C.

Mémoire annuel de la C.T.C.C. au cabinet provincial

Québec, le 11 janvier 1951
Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ministres.

L'année 1950 fut marquée de plusieurs événements importants. En tête de la liste, plaçons les cérémonies de l'Année Sainte qui prirent, à cause des circonstances, l'allure d'une grande croisade pour la paix. Puis, ce furent la magistrale lettre collective de Nos Seigneurs les Evêques sur le problème ouvrier, les conférences fédérales-provinciales sur les questions constitutionnelles, la guerre de Corée, la décision du Gouvernement fédéral de lever la régie des loyers, la présentation au Premier Ministre de la Province, par le Conseil Supérieur du Travail, d'une série de recommandations sur notre législation ouvrière, etc. Tous ces événements ont eu

leur répercussion sur la vie des travailleurs et le cabinet provincial sera sans doute intéressé de connaître la réaction de la C.T.C.C. à leur sujet.

L'Année sainte

La C.T.C.C. a constaté avec plaisir que le Gouvernement provincial s'était fait représenter à Rome à l'occasion de plusieurs des cérémonies de l'Année Sainte. C'était là bien correspondre aux sentiments de la population catholique de la Province.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que l'Année Sainte donnera ses fruits sous forme d'une paix universelle fondée sur les principes chrétiens de justice et de charité.

(suite en page 4)

LES MAUVAISES HERBES



Le gouvernement fédéral était en train d'arroser celle-là pour qu'elle pousse aussi haut que les autres; il nous reste à voir désormais ce que fera le gouvernement provincial.

DEUX PERLES

Voici deux faits révélateurs qui viennent de se produire dans la ganterie. Nous réservons pour le moment le nom des patrons, l'endroit et le nom des sacrifiés, par simple mesure de précaution.

1er fait : Une ouvrière reçoit le salaire minimum du décret, c'est-à-dire \$13.00 par semaine, 29.7 sous l'heure pour 48 heures par semaine. Le patron fait une petite erreur, et il calcule sur la base de 49 heures. D'où réclamation au Comité paritaire. Le patron est forcé de payer la grosse réclamation de \$5.00 Il paie, mais il congédie du même souffle celle qui avait osé réclamer son dû. En outre, le patron, calculant qu'il avait suffisamment payé, à refuser de rembourser une semaine d'arrérages à l'employée congédiée. Tirons le rideau...

2ème fait

Un employeur fait travailler ses ouvrières en surtemps (overtime) sans leur payer ce surtemps. Il y avait eut, paraît-il, entente entre le patron et les ouvrières, en dépit du décret, que personne ne se plaindrait, et qu'aucun rapport ne serait fait au Comité Paritaire... Plus tard, une jeune fille est congédiée et le chat sort du sac; elle fait sa réclamation et nul doute qu'elle recevra ce qui lui revient. De plus, elle réclame à son départ le 2% qui lui est dû, pour ses vacances. Le patron, bon enfant, ne refuse pas, ah non! il lui dit qu'elle touchera ce montant, en juillet, comme les autres. Pas de passe-droit!!!

Avec ces deux cas choisis au hasard, indiquant, combien il est facile d'éviter l'application d'une convention, il est très compréhensible que les ouvriers et ouvrières couverts par le décret du gant, cherchent par tous les moyens honnêtes et légaux, à signer en 1951, des conventions particulières, dans toute l'industrie, pour corriger ces anomalies.

Nous publierons avec plaisir toute autre "perle" du genre que vous pourrez nous faire parvenir.

Le problème ouvrier

Bien faire... et laisser braire

Dans la fable "Le meunier, son fils et l'âne", La Fontaine nous montre avec humour qu'il est impossible de contenter tout le monde. De même certaines personnes ont un oeil croché quand elles jugent l'attitude de l'Eglise dans les questions économiques et sociales.

L'oeil droit croché

Les uns disent: "Les affaires sont les affaires" — "La mission de l'Eglise est spirituelle" — "Que les prêtres restent dans leurs sacristies". En réalité ces gens-là ont-ils peur de gêner le Bon Dieu en le mêlant à leurs affaires? Est-ce que la vie chrétienne consiste seulement dans les quarantes minutes pour la messe du dimanche? Est-ce que les affaires ne sont pas l'affaire qui intéresse la conscience de chacun?

L'oeil gauche croché

Les autres disent: "La religion, c'est l'opium du peuple" — "Le catholicisme, c'est la religion des capitalistes" — "C'est un bon moyen pour endormir le peuple, pour garder les ouvriers dans l'état de l'exploitation, pour les empêcher de faire la révolution".

Les bons yeux

Mais alors pourquoi les Papes, les Evêques écrivent des Lettres sur les questions sociales? Pourquoi des prêtres dans les associations professionnelles? Dans "Le problème ouvrier" (no 2) on trouve la réponse: "L'Eglise cherche ainsi à fortifier la fraternité humaine, à resserrer les liens qui doivent unir les créatures d'un même Dieu, les fils d'un même Père, les frères de l'unique Rédempteur".

Tous les hommes sont des frères. Tous ont été baignés dans le même sang du Christ. Tous sont appelés au même ciel. Le patron peut dire à l'ouvrier et l'ouvrier au patron: "Mes droits d'homme valent vos droits d'homme. Dieu, votre Père et le mien, l'a ainsi voulu".

Notre religion, ce n'est pas la religion des ouvriers seulement. Ce n'est pas non plus la religion des patrons seulement. C'est la religion nécessaire pour tous afin que tous puissent connaître leurs droits et leurs devoirs. C'est le phare qui veut éclairer toutes les consciences. C'est la flamme qui veut réchauffer tous les coeurs. C'est la poussée qui veut inciter toutes les volontés à pratiquer la justice et la charité dans tous les domaines.

Le bonheur temporel

La pratique des vertus chrétiennes restera toujours le moyen le plus efficace pour obtenir le bonheur même sur la terre. Sans la religion vécue par les employeurs et les employés, on aura une tour de Babel bâtie sur le sable mouvant. L'Eglise veut que l'organisation économique favorise l'exercice effectif de l'amour fraternel, seul antidote de l'égoïsme. Elle veut une répartition plus équitable des richesses. Elle veut la suppression du prolétariat. Moins de gens trop riches, moins de pauvres. Comme le disait le cardinal Suhard: "Plus de prolétaires, tous propriétaires".

Questionnaire :

- 1— Est-ce que la vie économique actuelle favorise la fraternité humaine? Pourquoi?
- 2— Comment la richesse et la misère rendent le salut plus difficile?
- 3— Pourquoi et comment les employeurs et les employés doivent se considérer comme des frères?
- 4— Pourquoi l'Eglise s'occupe des questions économiques et sociales?
- 5— Quelle est l'action sociale de l'Eglise actuellement dans notre province?

DANS LE M

POUR LA PREMIERE FOIS



Une assemblée unique dans l'histoire du mouvement ouvrier au Canada s'est tenue à Ottawa lorsque les officiers supérieurs des quatre grandes fédérations ouvrières se sont rencontrés pour arrêter les détails d'une campagne conjointe en vue du contrôle des prix et des loyers. C'était la première fois que les officiers de ces quatre organisations, représen-

tant plus d'un million de travailleurs, tenaient une assemblée de ce genre. On remarque sur la photo, première rangée: MM. Gérard Picard, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada; Percy Bengough, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada; Pat Conroy, secrétaire-trésorier du Congrès Canadien du Travail; A. J. Kelly,

président du Comité législatif conjoint des Fraternités de cheminots. Deuxième rangée: MM. Jean Marchand, secrétaire-trésorier de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada; Gordon Cushing, secrétaire-trésorier du Congrès des Métiers et du Travail; William Phillips, vice-président du Comité législatif conjoint des Fraternités de cheminots.

INCIDENTS

Le nom, s.v.p.!

Nous soulignons ce fait pour attirer l'attention de ceux qui font des demandes de certification.

Les ouvriers s'organisent au complet.

Les ouvriers savent qu'ils travaillent pour la compagnie X. Tout l'indique: le nom sur l'usine, les pancartes à l'extérieur, le nom sur le camion, les entêtes de lettres, le bail à l'hôtel de ville locale. Alors la demande de certification est faite en inscrivant le nom de la: Compagnie X de...

Les enquêteurs du gouvernement viennent, on refuse de les recevoir prétextant que ce n'est pas le bon nom, la véritable "raison sociale".

Des démarches sont faites auprès de la Commission des Relations ouvrières, et c'est là que les ouvriers découvrent qu'ils travaillent en réalité pour la compagnie Y. Heureusement que les commissaires ont agi rapidement et avec sagesse dans leur décision, et que très prochainement les négociations commenceront avec

la compagnie du nom de Y.

Mais ce qu'il y a de plus heureux c'est que tous les ouvriers ont ensemble tenu le coup!...

La liberté

Un renouvellement de contrat vient de se signer.

Dans ce contrat, une clause d'atelier syndical imparfait existe, c'est-à-dire que les nouveaux employés doivent devenir membres dans une période donnée. En outre le contrat prévoit une rétroactivité donnant environ 50 dollars à chaque employé.

Or il arriva que le patron se sentit obligé de payer la rétroactivité à ceux et celles dont les noms apparaissent sur la liste de check-off. C'est ce qu'il fit, au grand désappointement des non-membres!!

Inutile de souligner que ces derniers ont vite compris la "liberté" d'entrer dans le syndicat.

Résultat final: atelier fermé.

Avez-vous d'autres cas? Il nous fera plaisir de les faire connaître.

Tribunal d'arbitrage pour les chauffeurs d'autobus

Le Tribunal d'Arbitrage qui doit entendre le différend survenu entre la Compagnie d'Autobus Saguenay Ltée et le Syndicat National des Chauffeurs d'Autobus du Saguenay est enfin complètement formé et doit tenir sa première séance le 15 janvier.

Comme on s'en souvient, le Syndicat avait nommé comme représentant sur le Tribunal d'arbitrage, Me Marius Bergeron, Conseiller technique de la C.T.C.C. De son côté la Compagnie a désigné pour la représenter, Me Guy Pouliot, avocat de Québec.

Mes Bergeron et Pouliot ont suggéré plusieurs noms de personnes susceptibles d'agir comme président du Tribunal d'Arbitrage, mais n'ont pas réussi à s'entendre sur le choix de ce président. C'est donc l'Honorable Ministre du Travail, M. Antonio Barrette, qui a désigné Me Jean Gagné de Québec, pour présider les séances du Tribunal d'Arbitrage.

C'est donc le 15 janvier que doit avoir lieu la première séance. C'est au mois de juillet dernier, que le Syndicat des Chauffeurs d'Autobus du Saguenay a été formé, et dès sa formation les difficultés ont commencé.

Les Chauffeurs d'Autobus espèrent donc que le Tribunal d'Arbitrage pourra tenir ses séances régulièrement et rapidement afin d'arriver à trancher d'une façon juste et raisonnable un différend qui traîne depuis si longtemps.

AUGMENTATION A PONT-ROUGE

Les négociations d'amendements à la Convention Collective de Travail entre le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Pont-Rouge et la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc. (C.T.C.C.) et "Building Products Co. Ltd.", usine de Pont-Rouge ont eu lieu le 20 décembre au Château Frontenac à Québec.

Un certain nombre d'amendements ont été apportés à la Convention entre autres une augmentation du différentiel aux équi-

pour la période des 24 heures, un jour de congé additionnel avec paie, de nombreux ajustements de taux d'occupation vers la hausse et une augmentation générale de 0.07c l'heure, qui s'ajoute à une augmentation générale de 0.05c l'heure accordée en juillet dernier pendant le terme du contrat, ce qui fait 0.12c d'augmentation depuis janvier 1950. Cette convention s'appliquera à partir du 2 janvier 1951.

La Compagnie était représentée par Monsieur C. E. Turner, vice-président, Monsieur R. Ross, gé-

rant de l'usine et Monsieur A. H. Urquhart, gérant des Relations Industrielles; Messieurs Philippe Lessard et Harry St-Hilaire, respectivement président et secrétaire de la Fédération, représentaient celle-ci et dirigeaient les négociations; le Syndicat était représenté par Messieurs Roland Marcotte, président et, Omer Picher, secrétaire et Bruno Leclerc, directeur.

MOUVEMENT

"Occupations au Canada"

Le ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg, annonce aujourd'hui la publication d'un autre numéro de la série de monographies et de brochures intitulée, "Occupations au Canada", préparée par la Division de l'économique et de recherches du ministère.

La nouvelle publication traite des métiers de machiniste et de conducteur de machines. C'est la première publication de la série qui traite d'occupations dans l'industrie manufacturière.

D'autres publications déjà sous presse portent sur les occupations de l'imprimerie et sur celles de mécanicien et de réparateur d'automobiles. Le ministère a déjà publié des monographies sur les métiers du bâtiment, des sciences naturelles et du génie.

On achève la préparation de publications sur la boulangerie, la fonderie, l'électronie, sur le travail non professionnel dans les

hôpitaux et sur les mineurs.

M. Gregg a déclaré que ces brochures et monographies sur les occupations se sont révélées très populaires, et que la demande s'en accroît toujours. La plupart des brochures sont distribuées directement aux écoles secondaires par l'entremise des dix ministères provinciaux de l'Instruction publique, et aux particuliers débutant dans les emplois par l'entremise du Service national de placement et du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Patrons et ouvriers s'intéressent de plus en plus à ces publications. Dans le Québec, la demande de l'édition française a été particulièrement lourde.

Le ministre souligne avoir reçu un nombre considérable de demande de l'étranger, y compris la France, le Brésil, Israël, Haïti, en plus des Etats-Unis et des pays du Commonwealth.

Négociations fructueuses à la "Mohawk Corporation Ltd" de la Rivière-du-Loup

Les négociations d'amendements à la Convention collective de travail entre le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Rivière-du-Loup et de St-Antoine, et la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, et la "Mohawk Corporation Limited", Rivière-du-Loup, se sont terminées le 4 janvier 1951, au bureau de la Compagnie à Rivière-du-Loup.

Certains amendements ont été apportés à la Convention entre autres :

a) une augmentation générale de salaire de \$0.10 dont \$0.07 applicable le 1er octobre 1950, et \$0.03 le 1er avril 1951;

b) un congé payé additionnel;

c) trois (3) semaines de vacances payées après (15) ans de service.

La Compagnie était représentée par MM. P. M. Fox, président de "Mohawk Corporation" et de la "St. Lawrence Paper Mills, Limited", Warwick Fox, gérant général, Theodore Fox, gérant local, et R. J. Everett, surintendant.

MM. Philippe Lessard et Harry St-Hilaire respectivement président et secrétaire de la Fédération représentaient celle-ci et dirigeaient les négociations. Le Syn-

dicat était représenté par MM. Delphis Roy, président, Charles-Eugène Beaulieu, secrétaire-trésorier, Robert Bélanger, secrétaire-archiviste et Joseph Morneau, directeur.

Malgré les bonnes dispositions de la Compagnie, certaines conditions n'ont pu être améliorées par suite de l'irrégularité dans le fonctionnement de l'usine. Les opérations dépendent en effet entièrement du niveau de l'eau dans la rivière qui alimente les turbines, et ce niveau varie avec la température, à cause de l'absence d'un réservoir suffisant pour accumuler l'eau de pluie. L'eau vient du Lac Morin déjà éclusé, mais il faudrait réhaussé l'écluse pour agrandir le réservoir et permettre un débit régulier et constant avec lequel l'usine pourrait opérer toute l'année durant au lieu de 8 à 9 mois par an comme c'est le cas présentement. Le Syndicat attire l'attention des autorités sur ce problème, et il aura sans doute pour l'appuyer toute la population de Rivière-du-Loup et des municipalités environnantes qui manquent de pouvoir électrique pour la même raison que l'usine de la "Mohawk" et aussi celle de "F. Flo. Soucy, Reg'd." situées sur la même rivière qui manquent de force motrice.

PLESSISVILLE

La Fédération du Bas Façonné nous avise qu'elle vient de déposer devant la Commission des Relations ouvrières une demande de certification, couvrant les 145 employés, du Tricot LaSalle de Plessisville. Le nouveau syndicat sera connu sous le nom de Syndicat National des Employés du bas circulaire du Tricot LaSalle de Plessisville.

* * *

Les employés, environ 75, du Tricot de Somerset de Plessisville viennent de signer un nouveau contrat. MM. A. Bernard, G.-E. Prince, R. Prince ainsi que Mlle C. Béliveau ont négocié le contrat.

Plusieurs avantages découlent de ce nouveau contrat :

- 2 fêtes chômées et payées;
- assurance-groupe - contributoire;
- clause de réajustement de salaires durant la durée de la convention selon l'indice du coût de la vie;
- 2 semaines de vacances après 5 années de service;
- boni à Noël à tous les employés au montant de 1% du salaire annuel gagné;
- rétroactivité de l'augmentation de 9.5% à partir du 1er septembre (3 mois de rétroactivité).

Dans le Vêtement

TRAVAIL D'EQUIPE

Il semble que le travail d'équipe s'avère encore une fois très efficace, car en deux semaines les organisateurs du Syndicat National du Vêtement et du Conseil Central, ont pu organiser efficacement 2 nouveaux locaux. En effet les demandes de certification sont devant la Commission des Relations ouvrières.

Les deux industries concernées sont : N. & F. Clothing, environ 75 employés et la Sparston's Men's Wear, environ 45 employés.

Les représentants syndicaux sont très confiants, ils espèrent obtenir bientôt le certificat, car le syndicat renferme actuellement la majorité des travailleurs et des travailleuses.

On nous rapporte que les salaires payés à Ste-Thérèse sont très bas à comparer avec ceux payés dans d'autres industries similaires.

Le Travail présente

René Harmegnies

directeur de l'organisation



Né à Chambord, comté du Lac St-Jean, en l'année 1908, le confrère René Harmegnies est de nationalité canadienne-française; quoique son père fut natif de Belgique, sa mère est une canadienne-française.

A l'âge de 16 ans, le confrère Harmegnies terminait ses études commerciales au collège des Frères du Sacré-Coeur de Jonquière, comté de Chicoutimi. Entré au service de la compagnie Price Bros., comme papetier en 1925, alors qu'il n'avait que 17 ans, il quittait volontairement cette usine en 1937, lors d'un conflit d'unions.

Convaincu du mouvement syndical catholique, il devint le premier organisateur et agent d'affaires du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Saint-Joseph d'Alma. Il fut aussi un ardent propagandiste du mouvement coopératif, en particulier de l'organisation des coopératives de consommation au Lac St-Jean.

En 1942, le Conseil régional des Syndicats Nationaux de Saguenay-Lac St-Jean retenait ses services pour mener la lutte syn-

dicale aux usines de l'aluminium, à Arvida.

En 1943, de concert avec le confrère Jean Marchand, de la C.T.C.C., il organisait la première grève chez Price Bros. Promu organisateur pour la C.T.C.C., en 1945, il est maintenant directeur de l'organisation au sein de ce mouvement.

Le confrère René Harmegnies était le représentant officiel de la C.T.C.C. au Conseil National des Relations Ouvrières en temps de guerre, de 1942, à 1945.

Depuis cinq ans, le confrère Harmegnies, en plus de travailler à la réorganisation et à la consolidation de syndicats affiliés à la C.T.C.C. a concouru à la naissance des syndicats suivants :

Le Syndicat du Bois ouvré de Nicolet; le Syndicat des Employés des lunettes Optical de Nicolet; le Syndicat du bas façonné et circulaire de Nicolet; le Syndicat du Textile de Paton, de Sherbrooke; le Syndicat du Vêtement de Rubins, de Sherbrooke; le Syndicat de l'Associated Textiles de Louiseville; le Syndicat du Textile de la Wabasso, de Shawinigan-Falls; le Syndicat du Plastique, de Shawinigan-Falls; le Syndicat de Shawinigan Chemicals, de Shawinigan-Falls, le Syndicat de C.I.L., de Shawinigan-Falls, le Syndicat de Shawinigan Foundries, de Shawinigan-Falls; le Syndicat de Canadian Carborundum, de Shawinigan-Falls; le Syndicat du Vêtement de Grand'Mère Knitting, Grand'Mère; le Syndicat du Bois ouvré (manufacture Poulin), de Beauceville; le Syndicat du Textile de la Wabasso, des Trois-Rivières; le Syndicat du Textile de Cap-de-la-Madeleine; le Syndicat des Travailleurs des Mines de Montauban, comté de Portneuf.

Malgré toutes les conquêtes syndicales dont le confrère Harmegnies peut être fier, une jeune québécoise a vaincu son célibat, il y a trois ans. Cette défaite ne fut pas sans lendemain, car l'organisation syndicale future est assurée d'un héritier.

Le problème ouvrier

La primauté de la machine

Dans l'organisation de la vie industrielle moderne, l'ouvrier sent d'une façon de plus en plus nette qu'il n'a pas la place qui lui revient de droit. Il s'aperçoit qu'on lui préfère la machine. Vous direz peut-être que cette affirmation est trop générale. Vous tenteriez de me citer une liste plus ou moins longue de petites et moyennes entreprises où existe encore le respect de la personne humaine du travailleur. Sans doute, mais c'est un fait évident que la grande entreprise donne le ton dans la vie industrielle moderne. Les entreprises de moindre importance doivent se mettre au pas, elles doivent de plus en plus adopter les méthodes de production propres à la grande entreprise sans quoi elles doivent se résigner à disparaître à plus ou moins longue échéance.

Dans notre province, l'agriculture est demeurée artisanale, par conséquent elle échappe encore à ce phénomène sociologique. Mais rien nous dit qu'un jour nous n'aurons pas à déplorer dans le domaine agricole les conséquences funestes d'une industrialisation trop poussée, d'une concentration trop grande de la propriété terrienne et de la naissance d'un prolétariat agricole.

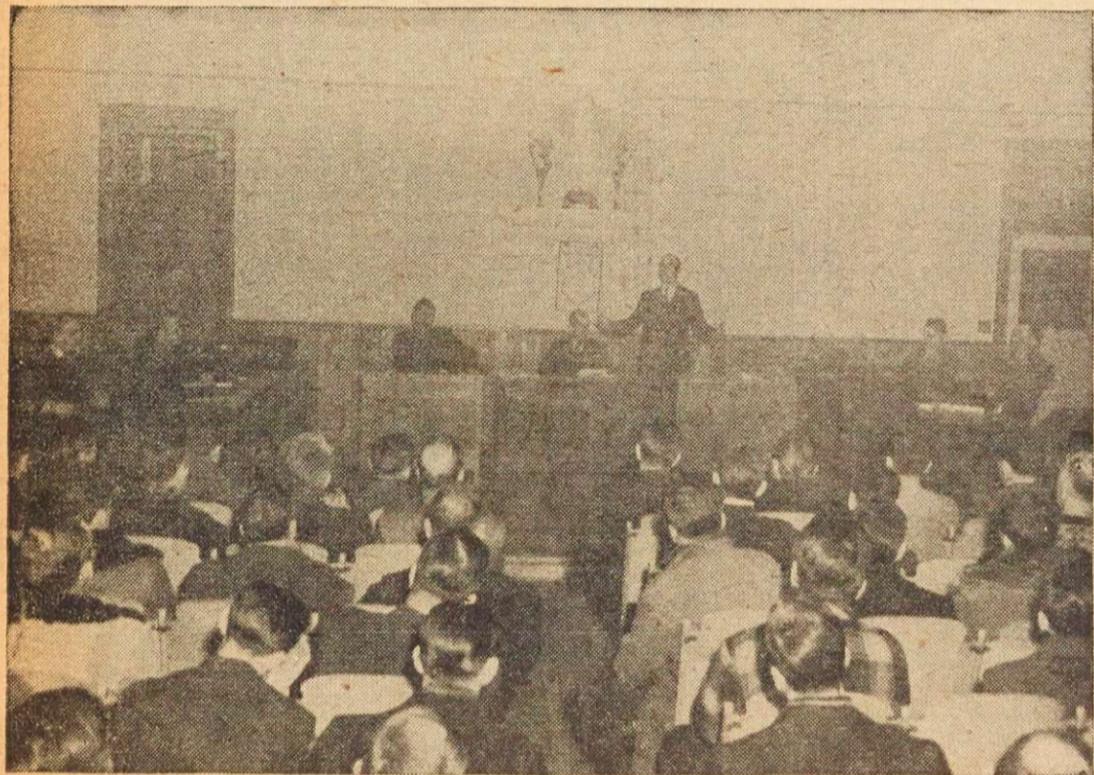
Dans une entreprise où la machine domine, l'ouvrier sent qu'il est relégué au dernier plan, on le tolère. Dans l'esprit de l'entrepreneur capitaliste, la machine est l'élément le plus précieux. L'on constate tous les jours qu'on est heureux d'introduire une nouvelle machine qui mettra à pied un nombre plus ou moins grand d'ouvriers. Dans ce cas on entend tout au plus de la bouche de l'entrepreneur cette plainte assez platonique "c'est malheureux pour mes ouvriers mais..."

Plus la machine se perfectionne, moins le travailleur prend d'importance aux yeux du chef d'entreprise, moins on exige de cet ouvrier de la compétence professionnelle, moins on veut qu'il utilise ses facultés intellectuelles, moins on lui laisse d'initiative. Comme réaction fatale, on se trouve une foule d'excuses, pour rémunérer les travailleurs le moins possible, pour les remplacer aussitôt qu'une revendication s'échappe de leur bouche. Nous avons tous entendu des remarques comme celles-ci : "c'est la machine qui fait tout...", "c'est un incompetent...", "on peut le remplacer à cinq minutes d'avis..." etc.

Quand l'ouvrier veut améliorer sa situation il se heurte donc à tout un système, il sent que cet immense étau, le machinisme, se resserre sur lui, le domine, l'amointrit. Il sent qu'une infernale complicité entre les puissances d'argent et certains pouvoirs publics activent ce développement technique qui semble vouloir l'étouffer.

Quand on regarde l'organisation de la vie industrielle moderne, l'on voit qu'on est loin de l'ordre voulu par Dieu. On est loin de cette hiérarchie des valeurs dans laquelle l'homme doit avoir la primauté sur tous les instruments inanimés de la production. On est loin de cette conception saine de l'entreprise où le travailleur est un collaborateur véritable de l'entrepreneur et non pas un serviteur de la machine.

Québec, le 3 janvier 1951.



Sur la photographie ci-haut, le confrère René Harmegnies, directeur de l'Organisation pour la C.T.C.C., adresse la parole aux membres du Syndicat de la Pulpe et du Papier de Kénogami, réunis en assemblée générale à l'Hôtel de Ville de Kénogami. A cette occasion, le confrère Harmegnies déclara que malgré la campagne d'organisation mensongère et trompeuse conduite auprès des employés de la section pulpe et sulphite, le Syndicat reste la seule Union reconnue par la Commission des Relations Ouvrières de Québec pour négocier, avec Price Bros. Co. Kénogami, le contrat de travail de 1951-52.

MEMOIRE ANNUEL DE LA C.T.C.C....

(Suite de la page 1)

Lettre pastorale collective

La C.T.C.C. ne saurait oublier de rappeler ici la parution de la Lettre pastorale collective de NN. SS. les Evêques sur le problème ouvrier. Elle constitue une source inépuisable de lumière pour ceux qui sont intéressés aux relations harmonieuses entre patrons et travailleurs. Le caractère d'universalité que lui a attribué Rome nous en dit assez long sur la valeur de ce document qui rendra des services inappréciables à notre société.

Les conférences fédérales-provinciales et les pensions de vieillesse

Il est encore trop tôt pour prédire l'issue des conférences fédérales-provinciales qui eurent lieu en 1950 sur les amendements à la constitution canadienne et le régime fiscal.

Sur les réformes fiscales, la C.T.C.C. est d'avis qu'il y aurait avantage à mieux délimiter les pouvoirs et à simplifier les procédures de perception. La meilleure sauvegarde de l'autonomie de la Province réside principalement dans les garanties constitutionnelles sur la langue française, la religion catholique et l'éducation. Le régime fiscal doit répondre à ces exigences fondamentales.

Comme nous le disions l'an dernier, la plus grande erreur qui pourrait être commise serait celle qui permettrait que l'on puisse mettre en opposition les droits séculaires des Canadiens français et leur bien-être économique et social.

A la dernière conférence fédérale-provinciale, les Premiers Ministres du Canada et de la Province de Québec se sont déclarés favorables à la bonification du présent régime de pension de vieillesse. La C.T.C.C. est heureuse que l'on songe à améliorer le sort de nos vieillards et de nos retraités. Toutefois, elle n'est pas prête à accepter les conclusions du Comité Mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur ce point.

Notre projet comporte:

- 1.—Pension de \$50 par mois aux femmes ayant atteint l'âge de 60 ans et aux hommes ayant atteint l'âge de 65 ans, en vertu d'un régime universel de pensions de vieillesse, dont le coût serait défrayé aux trois cinquièmes par le gouvernement fédéral, et aux deux cinquièmes par les provinces;
- 2.—Fixer pour les allocataires, une période raisonnable de résidence au Canada;
- 3.—Abolition des enquêtes sur les moyens de subsistance (means test);
- 4.—Etablir en faveur des salariés une assurance contributive, caisse de réserve, en vue d'une pension de retraite de cinquante dollars par mois à l'âge de 60 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. Les salariés verseraient deux pour

cent (2%) de leur salaire à la caisse de réserve; les employeurs paieraient la balance nécessaire pour assurer la solvabilité de la caisse; les gouvernements assumeraient les frais d'administration et combleraient les déficits.

5.—Protéger les régimes collectifs existants de pensions de retraite, et laisser aux négociations collectives le soin d'établir d'autres plans, comme complément des régimes plus haut suggérés;

6.—Constituer des organismes appropriés pour surveiller l'application de la loi et assumer le paiement des pensions aux personnes qui y ont droit.

Régie des loyers

Les travailleurs canadiens sont durement frappés par la décision du Gouvernement fédéral de lever la régie des loyers à la fin du mois d'avril prochain. Dans les derniers douze mois, l'indice du coût de la vie a augmenté d'au-delà de dix points. Cette décision portera davantage atteinte au budget familial qui est déjà rongé du quart par le loyer.

Le problème du logement n'est pas encore réglé au Canada et dans la Province. Il y a rareté d'habitation et les événements internationaux empirent cette situation. Ce n'est donc pas le moment d'abandonner un contrôle aussi essentiel au bien-être du peuple.

La C.T.C.C. prie donc instamment le Gouvernement provincial de prendre sans délai à son compte la régie des loyers pour le plus grand bien des petits salariés et de leur famille.

Code du travail

Le Conseil Supérieur du Travail a, dans le cours de la dernière année, préparé une série de recommandations concernant notre législation ouvrière. Le Premier Ministre a reçu un long mémoire à ce sujet.

Nous ignorons le sort que le Gouvernement réserve aux recommandations du Conseil Supérieur du Travail. S'il décidait de s'en servir pour l'élaboration d'un projet de loi, la C.T.C.C. recommande qu'un comité spécial de la législature soit formé pour l'étudier et entendre les représentations de tous les intéressés.

De toute façon, les projets du Conseil ne devraient pas être amendés avant que le Conseil ait eu l'opportunité de s'expliquer.

Corporations professionnelles

Depuis quelques années la législation provinciale a créé, par le truchement de lois spéciales, plusieurs nouvelles corporations professionnelles. Ainsi en est-il de la corporation des plombiers, des électriciens, etc...

La C.T.C.C. constate qu'au nom de l'intérêt général, la loi accorde à ces corporations un contrôle quasi absolu sur l'exercice du métier ou de la profession visée.

Elle tient à attirer l'attention du gouvernement sur certains privilèges qu'elles pourraient obtenir ou détiennent et qui empièteraient

sur le champ des négociations collectives. Ces corporations n'ont pas pour but d'établir des relations ordonnées entre employeurs et salariés.

En conséquence, la C.T.C.C. s'oppose à ce que ces corporations, ou leurs sections, puissent être certifiées par la Commission de Relations ouvrières et puissent déterminer d'autorité et ex-parte les conditions de travail ou d'emploi des employés de membres de la corporation. Aussi s'objecte-t-elle à ce que la loi leur permette de fixer les charges aux clients ou faire des ententes sur les prix.

Conclusion

La deuxième partie de ce mémoire contient les amendements aux diverses lois demandés par les congrès de la C.T.C.C. et visant à améliorer le sort des travailleurs.

La C.T.C.C. espère que le Gouvernement en tiendra compte et s'en inspirera.

LA SEMAINE

DRUMMONDVILLE

Négociations directes

Après deux séances de négociations directes, le Syndicat des Employés municipaux de Drummondville, groupant quelque cinquante employés, vient de signer un contrat avec la Corporation de la Cité.

Les clauses du contrat se lisent comme suit: a) retenue syndicale irrévocable; b) augmentation de salaire de 10 cents l'heure pour l'année 1951-1952; c) et suivant l'indice du coût de la vie; 40 cents du point pour toutes les augmentations depuis le 1er mai 1951 jusqu'au 1er janvier 1952; d) et enfin 4 fêtes chômées et payées.

M. Antonio Turcotte, président du syndicat; M. Therrien, représentant de la Fédération des employés municipaux et M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central, ont négocié pour la partie syndicale. Tandis que MM. Antoine Biron, maire, et Marcel Marier, secrétaire, agissaient pour la partie patronale.

Autres négociations

A la suite de négociations directes tenues à Drummondville l'Association des Employés de la Holtite Rubber signait un contrat de travail avec la Compagnie.

Les clauses incluses dans la convention sont les suivantes: a) une augmentation de 5 cents l'heure; b) 2 fêtes chômées et payées; c) un plan d'assurance-groupe maladie-accident-hospitalisation.

Les négociateurs pour la partie syndicale étaient MM. Emilien Ouellette, président du syndicat; Adrien Tremblay, trésorier; Wilfrid Bilodeau, directeur; Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central. Pour la partie patronale: MM. J.-D. Gaffen, gérant général; Jos. Deim, gérant de Drummondville; Laurent-E. Bélanger, avocat de la Compagnie.

RICHELIEU

Nouveau syndicat

Le Syndicat des Employés du bas façonné de Exquisite Knitting de Richelieu vient d'obtenir son certificat de reconnaissance, et a déjà transmis ses demandes à l'employeur. Les demandes sont les mêmes que celles déjà présentées et acceptées par la St. John Silk. Les négociateurs seront MM. M. Bernier et J. Lachance, secondés par M. Roméo Vallée, agent d'affaires du syndicat.

LE COIN DE PUBLICISTE

OBJECTIF POUR 1951:

Que tous les syndiqués affiliés à la C.T.C.C. lisent, toutes les semaines, leur journal LE TRAVAIL.

MOYENS:

a) Abonnement collectif, abonnement payé par le syndicat pour tous ses membres (\$1.20 par année, pour une copie par semaine. Nous recommandons cette formule).

b) Ou, l'abonnement individuel (\$1.50 par année). Pour arriver à ce but, il faut la coopération de tout le monde: des officiers, agents d'affaires locaux (nous savons qu'ils ont du travail mais ils ne refuseront pas leur aide), délégués syndicaux aux différents corps supérieurs, en un mot nous comptons sur l'aide de tous ceux qui ont à coeur la diffusion du mouvement et du journal.

La C.T.C.C. a bien voulu libérer un publiciste qui est à votre entière disposition pour mener à bien cette campagne intense de recrutement et il se fera un plaisir durant 1951, de répondre à votre invitation (il n'est pas nécessaire qu'elle soit très formelle) pour vous aider à mettre sur pied l'un ou l'autre des moyens suggérés plus haut.

Dans ce coin de publiciste apparaîtra, de temps à autre, les noms des syndicats abonnés, et le nom des centres visités pour la propagande.

On trouvera pour ainsi dire, le thermomètre de la hausse (on ne veut même pas parler de baisse) du tirage.

Chaque syndiqué doit lire son journal, toutes les semaines. Roger McGINNIS, publiciste.

Offre de 8½ cents refusée

Réponse finale cette semaine

Une rencontre a eu lieu le 28 décembre dernier à l'Hôtel Queen's de Montréal entre l'Association des Fabricants de Vêtements de la province de Québec, et les Syndicats de la Fédération Nationale du Vêtement, intéressés à la confection pour hommes et garçons.

Comme les contrats en vigueur dans cette industrie doivent expirer le 1er juillet 1951, la partie ouvrière réclamait un rajustement de 10 cents l'heure, à compter du 20 janvier, pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. Les employeurs ont toutefois limité leur offre à 8

cents et demi depuis le 30 avril proposition qui a été refusée par les ouvriers. Les négociations se trouvent donc pour le moment à un point mort, mais les patrons doivent faire connaître leur réponse finale dans la deuxième semaine de janvier.

Ces pourparlers intéressent plusieurs usines de Québec, Farnham, Victoriaville et Sherbrooke.

Les ouvriers étaient représentés à cette rencontre par MM. Gérard Picard, Donia Hamel, Michel Chartrand, Angelo Forte, R. Frégault, G. Denoncour, M. Bouchard et par Mlle Irma Gagnon.

Nouveau président à Sherbrooke

Les élections au Conseil central des Syndicats nationaux et catholiques de Sherbrooke pour la prochaine année d'activités ont eu lieu récemment, et c'est M. Roméo Rondeau qui a été élu président de cet organisme ouvrier.

M. Rondeau remplace M. Gaston Vallée, qui remplissait ces fonctions depuis un an.

Le Conseil central groupe environ 10,000 ouvriers syndiqués des Cantons de l'Est.

De plus, deux comités ont été formés par les délégués des syndicats.

Un comité de finance pour la prochaine année sera composé de MM. Raymond Pellerin, Asbestos; Evangéliste Moreau, Canadian Silk; Charles Girard, Sheer Silk.

MM. Roméo Rondeau, J.-G. Gervais et Laurent St-Sauveur feront partie d'un comité d'organisation

qui se tiendra au courant des organisations éventuelles dans la région, durant 1951.

La formation du comité de cinq membres qui assisteront aux assemblées de la Commission scolaire et du conseil municipal a été remise à la prochaine réunion.

La formation d'un comité d'orientation politique a de nouveau été mise à l'étude, et il ne serait pas surprenant que les trois membres qui doivent le composer soient nommés dès les prochaines assemblées de cette année.

Ce comité d'orientation politique devra se conformer aux exigences du congrès de 1949 de la Confédération des Travailleurs catholiques afin de mieux faire connaître les doctrines, renseigner les votants sur les candidats et tâcher de faire préparer des législations favorables aux ouvriers.



Photo de l'exécutif de la Caisse populaire des Syndicats nationaux de Montréal. Assis de gauche à droite: MM. A. Gougeon, secrétaire général; O. Filion, vice-président; M. l'abbé L. Bovy. En arrière dans le même ordre, MM. les directeurs Dumaine, Lévêque, Dallaire, Boucher, Mallette et Winner. M. René Gravel, président de la Caisse était absent lorsque cette photo fut prise. Ce nouvel exécutif entend faire de 1951 une année record et fait appel à tous les membres syndiqués pour qu'ils s'inclinent comme déposants.



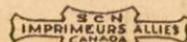
Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR
Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.